

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1160

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 20

I. – Au début de l'alinéa 31, substituer à la référence :

« Art . L. 3631-4-1 »

la référence :

« Art. L. 3631-5 ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 32, supprimer la référence :

« Art. L. 3631-5. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 28 ter qui ne vise que l'article L. 3631-5 et non l'article L. 3631-4-1.